

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 9 septembre 2024**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

151-09-2024

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

2.2. Commission municipale du Québec – Officialisation du résultat du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Inspectrice adjointe en bâtiment et environnement – Stagiaire– Embauche renouvellement de contrat

4. Voirie

4.1. Sintra inc. – Réfection de 9 voies de circulation et remplacement d'une conduite d'aqueduc – Certificat de paiement n° 8 (finale)

4.2. Réfection 25^e Avenue et partie piste cyclable – contrôle qualitatif – Octroi de contrat

4.3. Réfection 25^e Avenue et partie piste cyclable – Entrepreneur – Octroi de contrat

4.4. Installation de dos d'âne sur le coin de la rue Sicard et de la rue Principale, en face du 980, rue du Havre ainsi que sur le coin de la 7^e Avenue et de la rue Joanna – Octroi du contrat

4.5. Demande de la subvention « Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement - sécurisation » - chemin Wilbrod

5. VARIA

6. Période de questions

1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024

152-09-2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 soit adopté comme présenté.

2. Administration générale

2.1. Approbation des comptes à payer et payés

153-09-2024

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 13 août au 8 septembre 2024, pour un montant total de 407 045.05 \$ (qui fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 13 août au 8 septembre 2024 pour une somme qui totalise 407 045.05 \$.

2.2. Commission municipale du Québec – Officialisation du résultat du rapport de suivi portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

154-09-2024

ATTENDU la réception de la lettre de la *Commission municipale du Québec* relative au résultat obtenu, du rapport de suivi portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- D'officialiser le résultat « appliqué » du rapport de suivi portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements, selon la lettre reçue en date du 12 août 2024 de la *Commission municipale du Québec* ;
- 2- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la *Commission municipale du Québec*.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Inspectrice adjointe en bâtiment et environnement – Stagiaire– Embauche renouvellement de contrat

155-09-2024

ATTENDU le départ du directeur du service d'urbanisme en août 2024;

ATTENDU la résolution 092-05-2024 d'engagement de M^{me} Catherine Faubert à titre d'inspectrice stagiaire;

ATTENDU QUE Catherine Faubert inspectrice stagiaire est disponible quelques jours en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal de Saint-Ambroise-de-Kildare embauche M^{me} Catherine Faubert, et renouvelle son contrat selon les besoins du service d'urbanisme à compter du 10 septembre 2024
- 3- Que cette embauche soit conclue en vertu des ententes convenues entre les parties;
- 4- D'autoriser M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

4. Voirie

4.1. Sintra inc. – Réfection de 9 voies de circulation et remplacement d'une conduite d'aqueduc – Certificat de paiement n° 8 (finale)

156-09-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à l'entreprise *Sintra inc.* la réalisation des travaux de réfection de neuf (9) voies de circulation et le remplacement d'une conduite d'aqueduc, par voie de résolution 190-08-2022;

ATTENDU QUE M^{me} Maïté Dolbec, ingénieure de la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, recommande dans sa correspondance datée du 9 août 2024, de payer la somme de 126 680.92 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

1. De verser à l'entreprise *Sintra inc.*, la somme de 126 680.92 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 8 (finale), conditionnellement à la réception des quittances;

2. Que la somme nécessaire pour ce faire soit prélevée au règlement d'emprunt 825-2022 – « Réfection de 9 voies de circulation » (23-07012-721).

4.2. Réfection 25^e Avenue et partie piste cyclable – Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat

157-09-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux fournisseurs des soumissions pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection 25^e Avenue et partie piste cyclable;

ATTENDU QUE seule Solmatech inc. a déposé une proposition au montant de 6 709.40 \$ avant taxes :

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Éliane Neveu,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

1. D'octroyer le contrat à *Solmatech inc.*, conformément à sa proposition datée du 23 août 2024 au montant de 6 709.40 \$ avant taxes;
2. Que la dépense soit payée à même la réserve de chemin. À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée est plus élevé que le montant effectivement dépensé, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de la réserve de chemin non engagé.

4.3. Réfection 25^e Avenue et partie piste cyclable – Entrepreneur – Octroi de contrat

158-09-2024

ATTENDU le projet de réfection de la 25^e avenue et d'une partie de la piste cyclable sur la rue Beauséjour;

ATTENDU les soumissions reçues dans le cadre dudit appel d'offres public paru dans le *Journal L'Action* et publié sur le site du *Système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO)*;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
BLR Excavation	128 920 \$
Construction & Pavage Généreux inc.	133 540.28 \$
Groupe Colas Québec inc.	199 720.50 \$

ATTENDU QUE M. Patrice Gingras, ingénieur, de la firme d'ingénierie GéniCité inc., nous recommande d'attribuer le contrat à l'entreprise *BLR Excavation*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *BLR Excavation* au coût de 128 920 \$, plus taxes, pour la réfection de partie de la 25^e avenue et d'une partie de la piste cyclable sur la rue Beauséjour;
- 3- Que la dépense soit payée à même la réserve de chemin. À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée est plus élevé que le montant effectivement dépensé, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de la réserve de chemin non engagé.

4.4. Installation de dos d'âne sur le coin de la rue Sicard et de la rue Principale, en face du 980, rue du Havre ainsi que sur le coin de la 7^e Avenue et de la rue Joanna – Octroi du contrat

159-09-2024

- ATTENDU QUE les limites de vitesse ne sont pas respectées à ces endroits;
- ATTENDU les plaintes logées auprès de conseillers;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation des dos d'âne;
- ATTENDU la soumission reçue de *l'entreprise Pavage RL inc.* en date du 29 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyé par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à *l'entreprise Pavage RL inc.* au coût de 5 400 \$, plus taxes, pour l'installation de dos d'âne sur le coin de la rue Sicard et de la rue Principale, en face du 980, rue du Havre ainsi que sur le coin de la 7^e Avenue et de la rue Joanna;
- 3- Que la dépense soit attribuée au poste « immobilisation – chemins » (23-04200-721) et financée par le surplus des taxes foncières 2024.

4.5. Demande de la subvention « Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement - sécurisation » - chemin Wilbrod

160-09-2024

- ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;
- ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;
- ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivants la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Madame Jacinthe Mercier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M^{me} Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Ambroise-de-Kildare autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Jacinthe Mercier est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5. VARIA

Aucun point n'est ajouté au Varia.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 38.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.